



1 rue de l'Esplanade
57160 SCY-CHAZELLES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de M. Frédéric NAVROT, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal : 23
Nombre de membres en fonction : 23
Nombre de membres ayant assisté à la séance : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 15 novembre 2024
Vote : A la majorité (3 abstentions : MM. Locquet, Neyhouser et Kraus)

=====

Etaient présents :

M. Raymond FRANZKE, Mme Catherine BASSOT, M. Richard PERRET, M. Yannick GROUTSCH (à compter du point 2), Mme Claire ADAM, Mme Anna GALLETTA, Marc BURGUND, M. Jean-Marc CARLUCCI, Mme Annick GRATIER de SAINT LOUIS, M. Marc BELEY, Mme Marie-Josée HANESSE, Mme Sandrine ZELL, Mme Maud HEMONET, Mme Marielle SANCHEZ, M. Claude BEBON, M. Alexandre LOCQUET, M. Jean-Jacques NEYHOUSER

Excusée :

Mme Nathalie COLLIN-CESTONE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean VELTRI à Mme BASSOT
M. Christian HANEN à M. le Maire
Mme Catherine KOCZANSKI à M. FRANZKE
M. Georges KRAUS à M. NEYHOUSER

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel BRANDENBURGER, DGS

=====

Point 2 – Tarifs des concessions et columbarium des cimetières

M. le Maire rappelle que la commune a délibéré plusieurs fois, en 2007, 2011 et 2021 plus particulièrement, pour fixer les tarifs applicables aux cimetières.

Les tarifs applicables actuellement sont repris dans le tableau suivant.

	Nouveau cimetière		Ancien cimetière		
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	Renouvellement
Cavurne	300 €	450 €	/	/	/
Caveau simple	1 200 €	2 000 €	/	/	/
Caveau double	1 300 €	2 100 €	/	/	/
Concession pleine terre	300 €	500 €	/	200 €	
Colombarium	450 €	600 €	1 600 €		150 € (pour 15 ans)
Dépôt d'une urne supplémentaire			100 €		

Ce tableau comparatif fait appelle les remarques suivantes ;

- Une différence entre les prix pour une case columbarium entre les deux cimetières compte tenu de la répercussion du prix coûtant.
- Pas de tarif pour le nouveau cimetière pour l'ajout ou le scellement d'une urne dans une cavurne, caveau ou pour l'ajout dans une case de columbarium.
- Pas de tarif pour les 6 caveaux (doubles) réalisés en 2017 sur l'ancien cimetière (5eme rangée de gauche au 1^{er} niveau)
- Absence de tarifs de renouvellement pour le nouveau cimetière
- Absence de tarifs pour 15 ans dans l'ancien cimetière pour les concessions en pleine terre.

Pour mémoire, la dispersion des cendres dans les jardins du souvenir sont gratuits.

Il est proposé d'actualiser et d'unifier les tarifs applicables dans les cimetières. Les tarifs proposés sont les suivants :

Cimetières de la commune	Initial		Renouvellement	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Cavurne	300 €	500 €	150 €	250 €
Caveau simple	1 200 €	2 000 €	600 €	1 000 €
Caveau double	1 400 €	2 200 €	700 €	1 100 €
Concession pleine terre	300 €	500 €	150 €	250 €
Colombarium	500 €	600 €	250 €	300 €
Dépôt d'une urne supplémentaire (dans ou sur caveau, cavurne, case de columbarium et concession de pleine terre)	100 €	200 €	50 €	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs applicables pour les cimetières de la commune selon le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

SCY-CHAZELLES, le 19 novembre 2024

Le Maire,

Frédéric NAVROT

